



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/04/2017	14/04/2017	2017-4725

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement des parcs et accès de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac (ADBM)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA ADBM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Pascal PERSONNE - Directeur Aéroport et Président du Directoire

RCS / SIRET

4 | 8 | 7 | 6 | 0 | 7 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4

Forme juridique SA

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Opération d'aménagement donnant lieu à un permis d'aménager	Surface concernée : 7.6 ha totalement imperméabilisés hors quelques zones enherbées dans la surface SSBA
41. Aire de stationnement ouvertes au public	Nombre actuel de places du parking P2 : 3377 places Nombre projeté de places du parking P2 : 3441 places maximum (AVP en cours d'étude à ce jour).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'état vieillissant du parking P2 ainsi que les études d'accessibilité menées par Bordeaux Métropole afin d'améliorer la desserte de l'aéroport par des TCSP tramway et BHNS, conduisent ADBM à revoir l'offre proposée à ses usagers et clients en terme de parkings VL, et de circulation sur les linéaires à proximité directe des halls A et B. Il s'agit donc de mener une réflexion globale d'aménagement de la zone constituée par l'actuel parking P2, l'emprise réservée aux loueurs de voitures, le parking rapproché, le parking officiel, les accès, les linéaires et le parvis devant les aérogares.  
Compte tenu d'un taux de remplissage du parking P2 habituellement plus faible en été, ainsi que de la probable diminution du trafic de la navette "Bx-Paris" liée à l'arrivée de la LGV fin juin 2017, ADBM souhaite engager rapidement l'opération de rénovation du parking P2 et planifier ces travaux à partir de mi-juillet 2017 afin de limiter au mieux les contraintes induites par ce chantier sur l'exploitation de ce parking.

Pour cela, ADBM a découpé l'opération globale de réaménagement des parcs et accès en deux sous-lots :

- sous-lot 1 : rénovation du parking P2 (y compris création d'un sous-parc P1 à l'intérieur du P2)
  - sous-lot 2 : aménagement des accès, linéaires départs et arrivées, parkings (loueurs, rapproché, officiels, 2 roues)
- La présente demande concerne le sous-lot 1.

## **4.2 Objectifs du projet**

La rénovation du parking P2 s'inscrit dans un entretien nécessaire de la plate-forme, elle n'a pas d'impact sur la réflexion globale d'aménagement de la zone menée avec les services de Bordeaux Métropole pour améliorer l'accessibilité de l'aéroport et intégrer des TCSP (tramway, BHNS).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Cf. Annexe 7 PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU PARKING P1/P2 jointe au dossier.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface concernée	7.6 ha totalement imperméabilisés hors quelques zones enherbées dans la surface SSBA

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Aéroport de Bordeaux Mérignac  
33700 MERIGNAC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 0°41'53"59 Lat. 44°49'54"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Le projet est inclus dans le bassin versant 3 (BV3) de l'aéroport. Le BV3 fait l'objet d'une autorisation préfectorale (15/10/2012) pour le rejet de ses eaux pluviales.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac a été approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2009. L'objectif de ce plan est de prévenir les effets du bruit résultant du trafic aérien, de réduire si nécessaire les niveaux de bruit et de définir les mesures à mettre en place pour remédier à ces nuisances.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mérignac est soumise aux risques suivants : -Feu de forêt -Mouvement de terrain -Mouvement de terrain - Tassements différentiels -Séisme Zone de sismicité : 2  Aucun PPRN ou PPRT n'est cependant prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué dans un rayon de 200m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mérignac est classée en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1300 m à l'Ouest d'un point de prélèvement pour l'eau potable. Le périmètre de protection de cet ouvrage n'a pas été déterminé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Très faible à inexistante Localisation exposée à une remontée de nappe dans le socle : Non Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Aléa faible Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 200 m : Non Localisation exposée aux séismes : Oui, Type d'exposition : 2 - FAIBLE
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni la phase chantier, ni la configuration finale du parking ainsi que son mode d'exploitation n'ont d'impact sur les circulations périphériques : sorties du parking conservées en l'état, entrées du parking décalées de quelques dizaines de mètres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le chantier ne présente pas d'effets directs ou indirects de nuisance pour le voisinage. Le projet est concerné par le PPBE de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité nécessite l'éclairage.</p> <p>Le parking P2 est concerné par les émissions lumineuses de l'aéroport de Mérignac.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales : le projet est inclus dans le bassin versant 3 (BV3) de l'aéroport. Le BV3 fait l'objet d'une autorisation préfectorale (15/10/2012) pour le rejet de ses EP. Les aménagements et travaux réalisés depuis 2013 par ADBM permettant à l'aéroport de remplir l'ensemble des conditions décrites à l'arrêté préfectoral aussi bien en termes de régulation que de qualité des eaux rejetées à l'exutoire, y compris en prenant en compte de futurs aménagements / imperméabilisations.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Hydrocarbures et sables captés au niveau des systèmes de traitement des eaux pluviales, évacuées en filières agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est identique à celle du parking existant; il n'y a donc pas de consommation d'espace.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Compte tenu d'un taux de remplissage du parking P2 habituellement plus faible en été, ainsi que de la probable diminution du trafic de la navette "Bx-Paris" liée à l'arrivée de la LGV fin juin 2017, ADBM souhaite engager rapidement l'opération de rénovation du parking P2 et planifier ces travaux à partir de mi-juillet 2017 afin de limiter au mieux les contraintes induites par ce chantier sur l'exploitation de ce parking.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des paramètres évoqués montre que la rénovation du parking P2 s'inscrit bien dans un entretien nécessaire de la plate-forme, et qu'elle n'a pas d'impact sur la réflexion globale d'aménagement de la zone menée avec les services de Bordeaux Métropole pour améliorer l'accessibilité de l'aéroport et intégrer des TCSP (tramway, BHNS).

L'emprise du projet reste identique à l'existant. Les mesures mises en place pour la gestion des eaux pluviales au titre de l'arrêté préfectoral seront appliquées au parking rénové. Le projet n'implique pas une augmentation des impacts.

C'est pourquoi il est estimé que le projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU PARKING P1/P2

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MERIGNAC

le, 12 AVRIL 2017

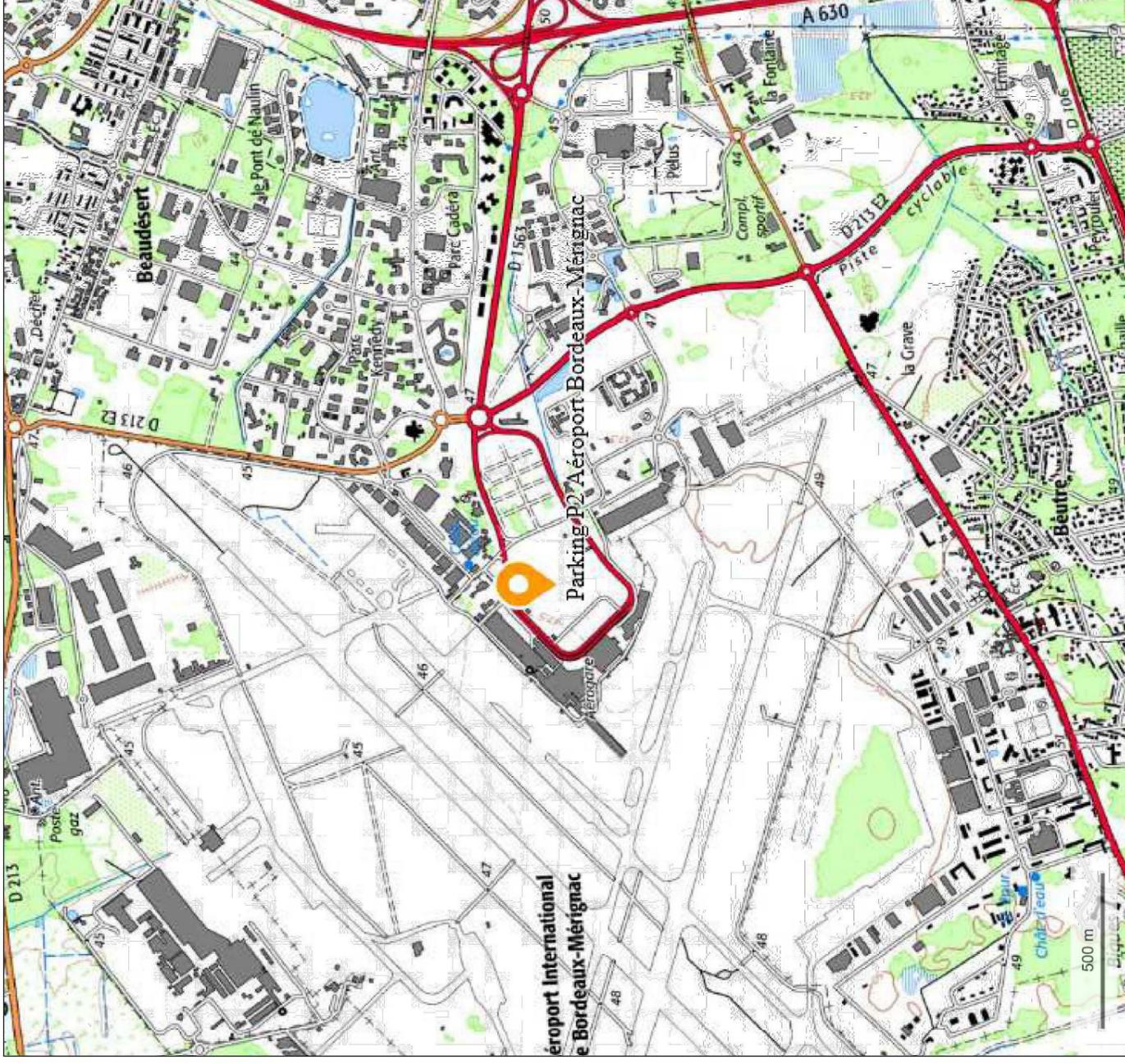
Signature

  
AEROPORT  
DE BORDEAUX  
CDEX 11  
33700 MERIGNAC

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



	 GROUPE <b>CETAB</b> <small>www.cetab.fr</small>	 HISTOIR <small>UNIVERSITE BORDEAUX</small>	20 Place Pey Bertrand 33 000 Bordeaux 05.56.52.24.51	TITRE DU PROJET	ECH : - AVRIL 2017	PAGE DE GARDE
	DOSSIER CAS PAR CAS					
	<b>CAS PAR CAS</b>					

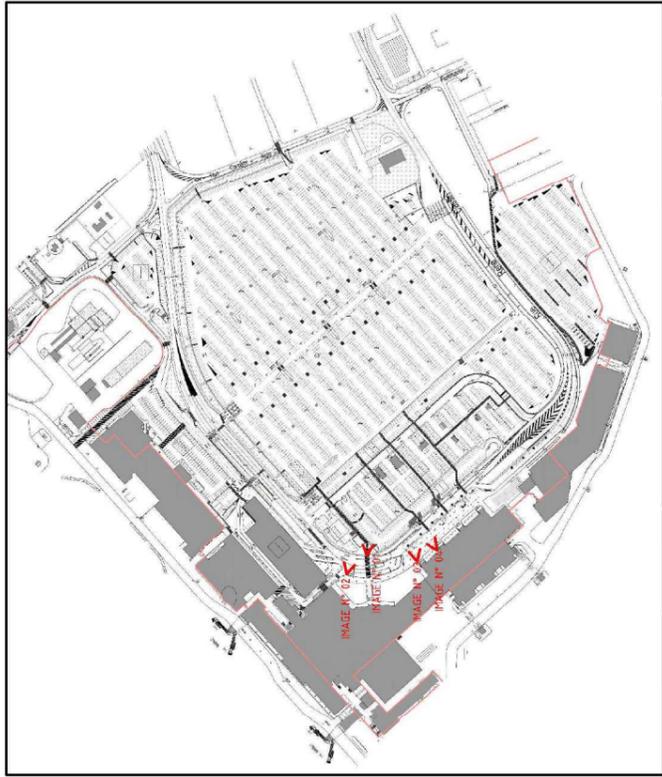


Longitude : 0° 41' 46" W  
Latitude : 44° 49' 53" N

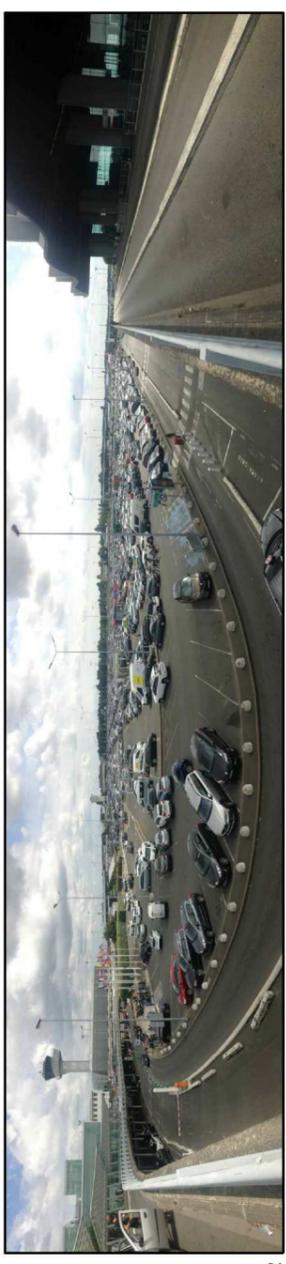
© IGN 2016 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Echelle 1/25000

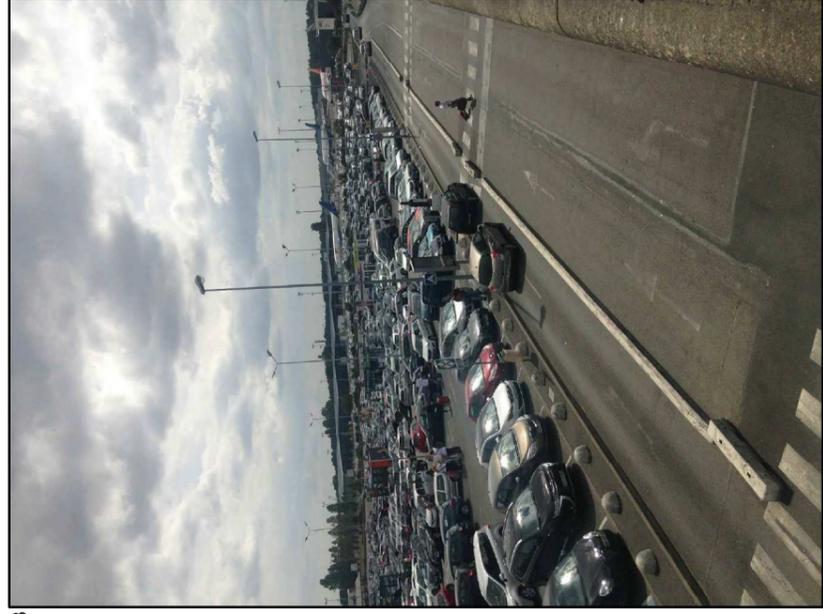
 <p>61 Rue du Professeur Lannelongue, 33 300 Bordeaux 05.57.19.12.00</p>	 <p>20 Place Pey Berland 33 000 Bordeaux 05.56.52.24.51</p>	ANNEXE 2	TITRE DU PROJET	PLAN
		ECH : 1/25 000 EME AVRIL 2017	PLAN DE SITUATION	<b>CAS PAR CAS</b>



PLAN DE REPERAGE



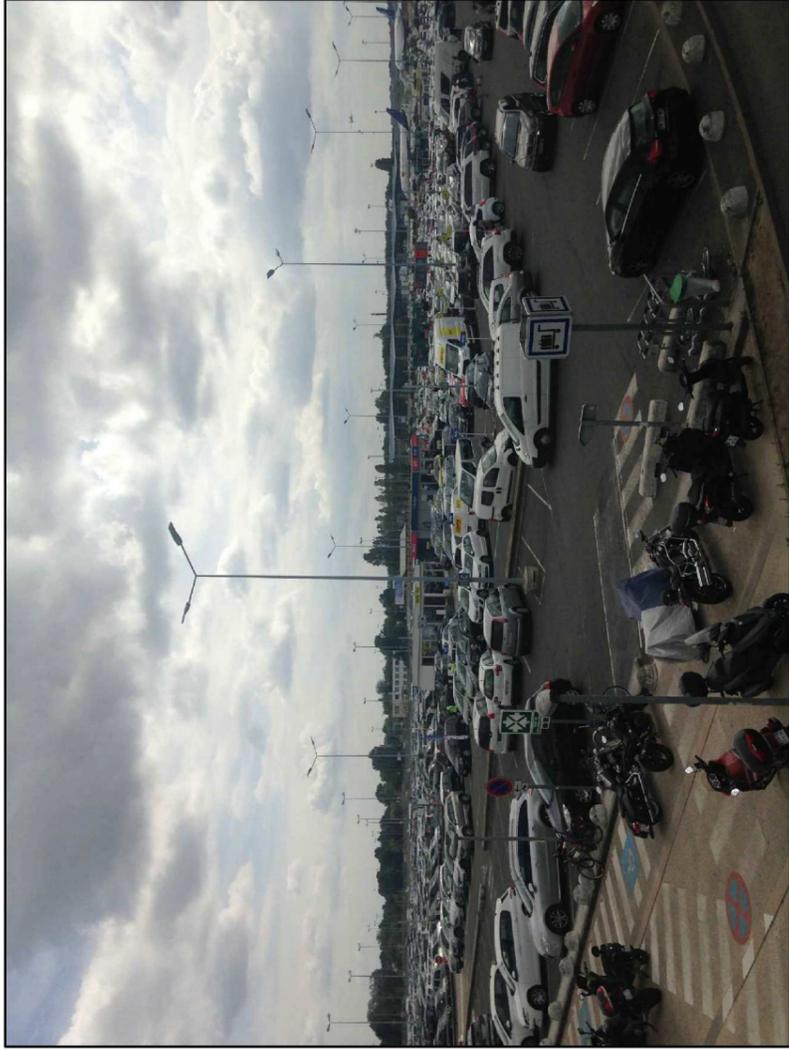
02



03



04



01

 <p>61 Rue du Professeur Lannelongue, 33 300 Bordeaux 05.57.19.12.00</p>	 <p>20 Place Pey Bertrand 33 000 Bordeaux 05.56.52.24.51</p>	ANNEXE 3	TITRE DU PROJET	PHOTOS
		ECH : -	PHOTOS	
		AVRIL 2017	<b>CAS PAR CAS</b>	



<p>PLAN</p>	<p>TITRE DU PROJET</p> <p>PLAN DU PROJET</p>	<p>ANNEXE 4</p> <p>ECH. : 1/2000 EME</p> <p>AVRIL 2017</p>	 <p>20 Place Pey Berland 33 000 Bordeaux 05.56.52.24.51</p>
<p>CAS PAR CAS</p>			 <p>61 Rue du Professeur Lannelongue, 33 300 Bordeaux 05.57.19.12.00</p>

➤ **ANNEXE 7 - PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU PARKING P1/P2 (Réponse au point 4.3.2 du cerfa N°14734\*03)**

*L'enjeu des futurs aménagements de l'aéroport de Bordeaux Mérignac est de maintenir le transit continu des voyageurs par un aménagement efficace, clair, accessible et fluide.*

*Les futurs aménagements devront intégrer les études en cours de deux TCSP (tramway et BHNS) menées par Bordeaux Métropole.*

✓ **Organisation spatiale du parking**

Les parkings P1 et P2 s'inscrivent dans la continuité du tracé existant - axes de circulation double sens, internes Est/Ouest conservés.

Le plateau circulable est restauré avec un enrobé noir.

Une desserte transversale à sens unique sépare le parking P2 en deux parties.

Le parking P1 (en vert sur le plan) s'inscrit dans la continuité du parking P2.

La capacité du parking P2 est augmentée par création d'une surface de parking supplémentaire suite à la démolition du bâtiment « ex-SSBA » en Mars 2017.

L'entrée du parking P1/P2, est décalée à l'Est rue René Cassin, vers le carrefour. Elle est orientée dans le sens des voies d'accès Est/Ouest des places de stationnement. La configuration du poste reste la même mais s'agrandit de 2 voies soit au total 5 voies d'entrées contrôlées dont 4 équipées.

La sortie contrôlée est maintenue en l'état ; structure et auvent avec 6 voies sorties contrôlées.

La dépose navette est positionnée rue Caroline Aigle.

Une clôture périphérique, rigide, grillagée soudée blanche, de 1,80m de haut hors sol, ceinture le parking. Un portillon d'accès, équipé d'une surveillance vidéo, gère le passage des piétons au niveau de la dépose navette et de la rue Caroline AIGLES

Le principe séparatif (barrière bois existante) entre le parking P1 actuel et le parking P1 aménagé durant cette opération est maintenu en l'état.

Des passages seront libérés pour permettre la déambulation des piétons.

Le parking P1 sera séparé du P2 par une barrière en acier blanche.

La signalisation en amont sera réadaptée au nouveau positionnement de l'entrée commune P1/P2.

NB : l'emprise dédiée aux VL sur l'accès d'entrée à l'aéroport se répartit de la manière suivante :

- Du carrefour « Caroline Aigle / accès entrée aéroport » à la future entrée P1-P2 : 2 voies véhicules VL (ce qui correspond à la situation existante).
- De la future entrée P1-P2 à l'embranchement linéaire départs / linéaire arrivées : 2 voies véhicules VL qui se séparent à l'embranchement, l'une constitue la rampe ascendante du viaduc vers le P0 et le linéaire départs, l'autre reste au niveau 0.
- Au niveau 0, de l'embranchement linéaire départs (rampe du viaduc) / linéaire arrivées en direction des parkings loueurs, officiels, rapproché : 1 voie véhicule VL.

## ✓ **Parcours piétons**

Cinq cheminements piétons sont identifiés toutes les trois voies de desserte, avec en alternance :

- Trois cheminements piétons sur l'emprise de la voie circulée double sens de 5,00m.
- En option : Deux cheminements piétons entre deux places de stationnement, proposant un parcours sécurisé sous une galerie couverte. Sur ce linéaire, ces places de parking auront une emprise de 4,50m.

Ces cheminements ou allées sont matérialisés au sol par une bande colorée de 2,00m. Cette bande intègre une signalétique qui traduit un sens de guidage vers les halls de départ (et en option, le temps restant à parcourir)

Objectifs : Faciliter le parcours piétons

- \*Sécuriser les piétons des véhicules par un marquage continu
- \*Faciliter la lisibilité des cheminements piétons par une signalétique forte
- \*Faciliter le roulement et l'accès aux PMR par un revêtement Alisse type enrobé 0/6

L'ensemble des allées se connectent sur les traversées du parking P1 actuel.